DÉCISION DU CONSEIL

du 15 septembre 1997

portant nomination d'un membre suppléant du Comité des régions

(97/627/CE)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité instituant la Communauté européenne et notamment son article 198 A,

vu les décisions du Conseil des 26 janvier 1994 [1] et 23 janvier 1995 [2] portant nomination des membres et suppléants du Comité des régions,

considérant qu'un siège de membre suppléant du Comité des régions est vacant à la suite de la démission de M. Peer STEINBRÜCK, membre suppléant, portée à la connaissance du Conseil en date du 26 juin 1997;

vu la proposition du gouvernement allemand,

DÉCIDE:

Article unique

M. Uwe DÖRING est nommé membre suppléant du Comité des régions en remplacement de M. Peer STEINBRÜCK pour la durée du mandat de celui-ci restant à courir, soit jusqu'au 25 janvier 1998.

Fait à Bruxelles, le 15 septembre 1997.

Par le Conseil

Le président

J. POOS

[1] JO L 31 du 4. 2. 1994, p. 29.
[2] JO L 25 du 2. 2. 1995, p. 20.